



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## La situation alarmante du Cerema et du laboratoire de Saint-Brieuc

Question écrite n° 26056

### Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la situation alarmante du Cerema. Le Cerema est un établissement public administratif créé en 2014, héritage du réseau technique issu de la fusion des laboratoires régionaux des ponts et chaussées, des départements d'études des anciens CETE, ainsi que de trois services techniques centraux (CERTU, CETMEF, SETRA). Au même titre que les établissements comme IGN et Météo-France, cet établissement fait partie du Réseau scientifique et technique des ministères en charge des transports, de l'écologie et du logement ou l'urbanisme. Depuis plusieurs années, le Cerema connaît une baisse drastique de son budget et en nombre d'agents (3 100 en 2014 avec une projection de 2 400 en 2022). Cette purge devrait encore s'aggraver avec l'actuel projet de service dénommé « Cerem'avenir » dont les restructurations prévues vont considérablement fragiliser les capacités d'intervention du Cerema sur les territoires dont celui du laboratoire de Saint-Brieuc, dont la pérennité ne paraît plus aujourd'hui assurée. La situation projetée pour le laboratoire de Saint-Brieuc s'avère plus qu'alarmante. En effet, Cerem'Avenir prévoit une forte contraction du champ d'activités du laboratoire et une chute vertigineuse de ses effectifs. Cette cure d'austérité concerne, en particulier, le domaine des infrastructures routières incluant les activités de recherche en faveur de la sécurité routière. Fort de ses 70 années d'existence, le laboratoire de Saint-Brieuc est activement présent dans les quatre départements bretons, et son expertise ainsi que son excellence sont reconnues de longue date. Par ailleurs, les champs d'action du Cerema et du laboratoire de Saint-Brieuc émanent de l'ensemble des politiques publiques en particulier la surveillance des ponts, l'entretien du domaine routier, les risques naturels et le champ environnemental. Il n'est pas souhaitable que le projet en l'état pour le Cerema ne conduise pas à affaiblir ces politiques et à priver les territoires de ces interventions que ce soit en Bretagne ou dans les autres régions françaises. Aussi, il lui demande de ce qu'elle compte mettre en place pour que Cerema, engagé auprès des acteurs territoriaux, soit épargné par la baisse d'effectifs et de moyens qui s'annonce.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26056

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2020](#), page 563

**Question retirée le :** 1<sup>er</sup> septembre 2020 (Fin de mandat)